



demande de transcription de l'acte de naissance

Par **desmond**, le 14/10/2012 à 22:26

bonjour,
je voudrais savoir si des enfants étrangers dont les parents sont naturalisés français et demeurant toujours a l'étranger peuvent ils demander une transcription de leur acte de naissance enregistre par les autorités locales.

les parents ont acquis la nationalité française les enfants étaient tous majeurs.
merci pour votre compréhension et j'attends impatiemment votre réponse.

Par **youris**, le 14/10/2012 à 23:23

,

Par **Afterall**, le 15/10/2012 à 09:51

Bonjour,
Sur ce cas précis, vous devriez contacter le Service de l'Etat civil du Ministère des affaires étrangères (11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES CEDEX 9) tél : 08 26 08 06 04/ 00 33 1 41 86 42 47.